

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026

Numéro de Délibération
01-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU – Corinne DEMOTTAIS – Xavier CAVELAN – François-Marie LEGER – Rémi LECONTE – Séverine GEST – Jean-Marie CABOT – Xavier VANDENBULCKE – Josiane CERVEAU – Pierre ESCAP – François BOUTEILLER – Philippe LACAISSÉ – Gisèle CUADRADO – Daniel DURECU – Pascal LOSSON – Christophe ORANGE – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Michel FILLOCQUE – Ludovic CHAPELLE – Alain PETIT – Francisca POUYER – Cyril TROHAY – Daniel BEUZELIN – Jean-Pierre LANGLOIS – Luc LEFRANÇOIS – Philippe CORDIER – Éric HALBOURG – Yves PETIT – Jacques LEMERCIER – Francis TRUPTIL – Gérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOÏ – Rémy BONAMY – Olivier HOUEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Jean-Pierre CHAUVET – Aurélie SAUNIER – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTÉ.

Absents avec pouvoir : Alain LÉBOUC (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD – Martial CRESPEAU – Benoît CAUFOURIER – Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE DOUDEVILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA CREATION D'UN PARKING RESERVE AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération n°52-2025 du 2 décembre 2025 adoptant l'opération d'aménagement d'un nouvel espace communautaire à Doudeville ;

Vu la délibération de la commune de Doudeville en date du 12 février 2026 ;

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble des services de la communauté de communes Plateau de Caux sur un seul site, 8 rue Eugène Guillotin à Doudeville, la communauté de communes a adressé une demande d'occupation du domaine public pour une parcelle située derrière les garages existants afin d'y créer un parking.

L'espace concerné se situe, Rue de la Scierie, d'une surface approximative de 230 m² et est actuellement inoccupé.

La création de 12 places de stationnement pour les agents de la communauté de communes permettra de conserver le parking de l'espace France services pour les usagers.

Une convention d'occupation du domaine public sera signée entre la Communauté de communes Plateau de Caux et la commune de Doudeville pour une durée initiale de 10 ans et une redevance fixée à 100 € par an.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 50 voix pour et 2 voix contre, décide :

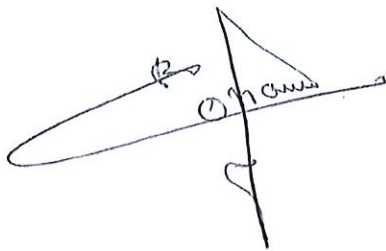
- D'approuver les termes de la convention d'occupation moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 100 € ;
- D'autoriser le Président à signer la présente convention avec la commune de Doudeville.

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

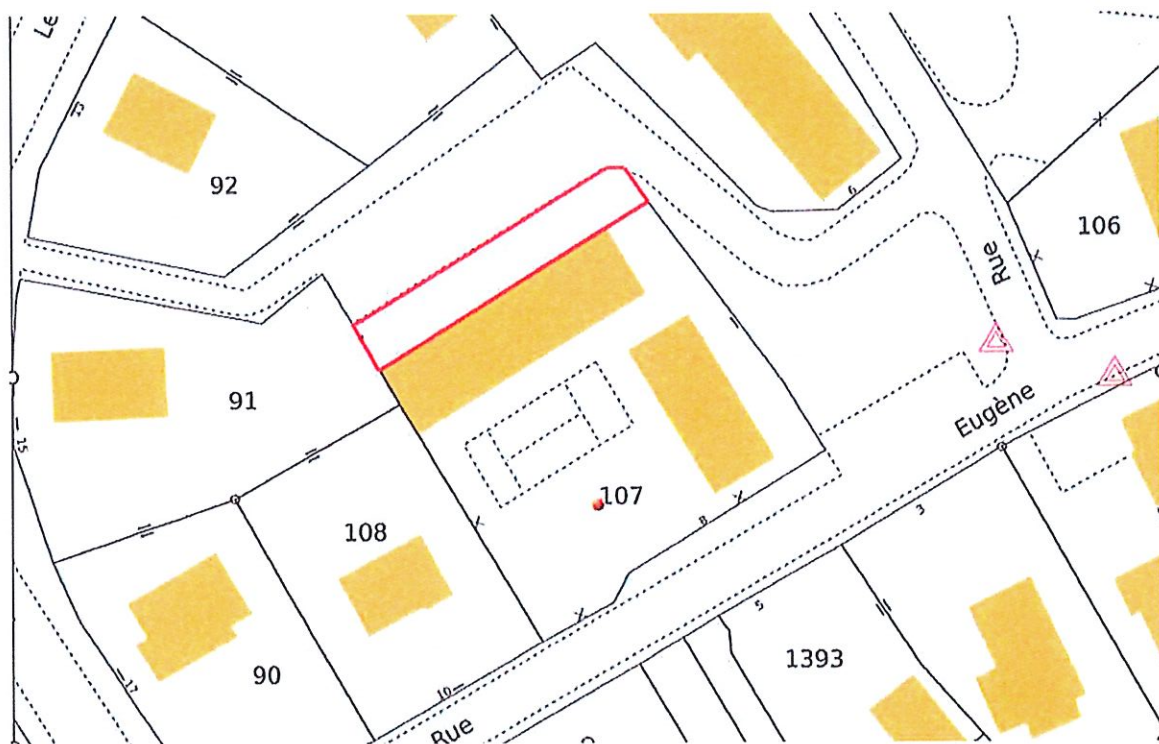
Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

ANNEXE
(à la délibération n° 2026-01)

**PLAN DE SITUATION FUTUR PARKING RESERVE AUX AGENTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026

Numéro de Délibération
02-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUDEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoît CAUFORNIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES ET A CIEL OUVERT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plateau de Caux et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération n°27-2025bis du 24 juin 2025 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Plateau de Caux ;

Considérant que l'article L563-6 du code de l'environnement impose aux communes ou leurs groupements compétents en matière de document d'urbanisme d'élaborer des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement des sols ;

Considérant que la Communauté de Communes Plateau de Caux souhaite réaliser le recensement des indices de cavités souterraines et à ciel ouvert sur le territoire dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Monsieur le Président expose les missions qui seront réalisées par le bureau d'étude, à savoir :

- L'actualisation ou la réalisation du recensement des indices de cavités souterraines des 40 communes et la définition des périmètres de sécurité (mission 1),
- Les actions de communication à destination des élus et de la population (mission 2),
- La prise en compte des remarques et études éventuelles dans un délai de 6 mois après la restitution définitive de l'étude (SAV).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la réalisation de cette étude et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Postes de dépenses	Cout prévisionnel HT
Mission 1 - Actualisation ou réalisation du recensement des indices de cavités souterraines et définition des périmètres de sécurité	179 200 €
Mission 2 - Actions de communication	16 000 €
SAV - Prise en compte des remarques, études éventuelles dans un délai de 12 mois après la restitution définitive	4 000 €
Total	199 200 €

Postes de recettes		
Département	70 %	139 440 €
Communauté de communes (Autofinancement)	30 %	59 760 €
Total	100 %	199 200 €

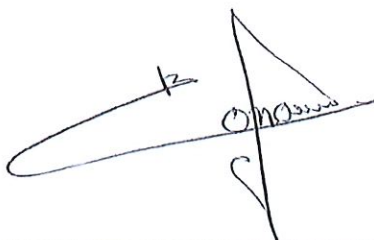
- D'autoriser le Président à solliciter le concours financier du Département de la Seine-Maritime pour le montant indiqué dans le plan de financement, ou tout autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- D'inscrire au budget les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de cette étude ;
- D'autoriser le Président à engager la procédure de passation des marchés publics, à signer les marchés et les pièces afférentes à ce dossier.

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président
 Jean Nicolas ROUSSEAU




La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	45	45-7

Date de convocation
18 février 2026

Numéro de Délibération
03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire d'ont convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACASSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOÏ - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFORRIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET « GRAINE D'ARCHITECTES EN PLATEAU DE CAUX »

Le projet « Graines d'architectes » vise à sensibiliser les scolaires à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage ; à les familiariser avec leur espace de proximité, et à leur donner la parole dans le débat autour du cadre de vie.

Description du projet :

Ce projet, mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes Plateau de Caux, est animé en classe élémentaire, au collège et au lycée par des étudiants volontaires de l'ENSA Normandie et des jeunes architectes. Un élargissement à d'autres publics est recherché dès 2025-2026 : jeunes de la mission locale, résidents de la maison de retraite, tout public...

Il correspond à la mise en place d'actions de sensibilisation auprès de 7 groupes de participants ou classes d'élèves (date + lieu à préciser)

1. Une formation des binômes étudiants de l'ENSA Normandie et des enseignants et professionnels impliqués : dispensée par un conseiller du CAUE 76
2. Une intervention de l'architecte conseiller du CAUE auprès des groupes : visites sur le terrain
3. Des interventions de l'étudiant ou jeune architecte auprès des groupes.
4. Un temps fort de restitution pour les participants, à laquelle les intervenants sont invités à participer.

Les objectifs pédagogiques pour les bénéficiaires sont les suivants en lien, avec le Parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Sensibiliser les bénéficiaires à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage, les familiariser avec leur espace de proximité, leur territoire ;
- Apprendre à regarder, à lire des éléments de l'architecture, de l'espace urbain et du paysage ;
- Former des citoyens et futurs citoyens à la gestion responsable de leur cadre de vie ;
- Renforcer les connaissances des bénéficiaires sur une thématique architecturale à enjeux pour le territoire ;
- La thématique retenue s'inscrit naturellement dans le volet culturel du projet des établissements participants et contribue au parcours d'éducation artistique et culturel et au parcours citoyen.
- De plus la DSDEN 76 proposant chaque année une thématique culturelle, il conviendra de la questionner.
- La DSDEN 76 proposant chaque année une thématique culturelle, il conviendra de favoriser dans toute la mesure du possible la mise en lien des deux thématiques.

L'intervention pédagogique fait l'objet d'un programme établi en concertation avec tous les signataires, en suivant une thématique annuelle choisie conjointement, en lien avec le projet de territoire de la CCPC.

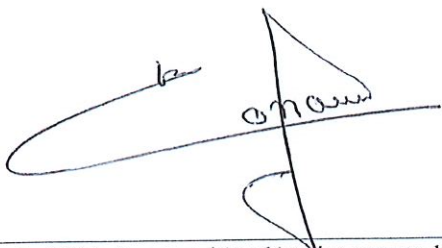
Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'engager la Communauté de Communes dans le dispositif « Graines d'architectes » et d'approuver la convention de partenariat ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette affaire.

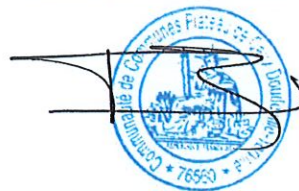
A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026Numéro de Délibération
04-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOJ - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCAITE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUDEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFOURIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU DE SAINT-LAURENT-EN-CAUX

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 et suivants et L153-45 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plateau de Caux et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Laurent-en-Caux en date du 8 juillet 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la décision du Président en date du 23 octobre 2024 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Laurent-en-Caux, ayant pour objet d'adapter les dispositions réglementaires relatives à l'implantation des constructions, à leur volumétrie, à leur aspect, aux clôtures et à desserte par les voiries ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2025 fixant les modalités de la mise à disposition du public ;

Vu la mise à disposition du public du 19 janvier 2026 au 19 février 2026 du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les observations émises par le public durant cette période ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées ;

Vu la réponse de la MRAe du 18 décembre 2025 indiquant qu'il n'était pas nécessaire de soumettre le dossier à une évaluation environnementale.

Considérant que les observations du public et les avis des personnes publiques associées justifient de procéder à quelques rectifications de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Laurent-en-Caux, notamment :

- L'évolution qui consistait à augmenter les obligations de recul des bâtiments agricoles vis-à-vis des limites séparatives des zones U et N est annulée ;
- Les évolutions relatives aux surfaces de pleine terre sont abandonnées ;

Sont jointes en annexe de la présente délibération deux notes détaillant la prise en compte des avis reçus.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme modifié tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé ;

Entendu l'exposé du Président et sa présentation du bilan de la mise à disposition,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification simplifiée du PLU de Saint-Laurent-en-Caux telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui a pour objet d'adapter les dispositions réglementaires relatives à l'implantation des constructions, à leur volumétrie, à leur aspect, aux clôtures et à desserte par les voiries.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Plateau de Caux et dans la mairie de Saint-Laurent-en-Caux durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales ;

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Laurent-en-Caux sera publié sur le Géoportail de l'urbanisme ;

Conformément à l'article L133-6 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Plateau de Caux et en mairie de Saint-Laurent-en-Caux, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture ;

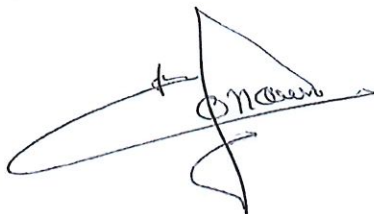
La présente délibération sera exécutoire après transmission du dossier à la préfecture et après sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU modifié de Saint-Laurent-en-Caux qui lui est annexé, sera transmise au préfet.

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 076-200069847-20260303-DELIB_04_2026-DE

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026

Numéro de Délibération
05-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROJAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFORNIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.160-1 et suivants, R.161-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plateau de Caux et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Martin-Aux-Arbres en date du 29 juin 2017 prescrivant la révision de la carte communale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-Aux-Arbres en date du 13 février 2025 autorisant la Communauté de Communes Plateau de Caux à poursuivre et achever la procédure de révision de la carte communale de Saint-Martin-Aux-Arbres engagée avant le transfert de la compétence « urbanisme » à la communauté de communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2025 approuvant la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision de la carte communale de Saint-Martin-Aux-Arbres ;

Vu l'avis conforme rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 5 septembre 2024 ;

Vu l'avis rendu de la commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier (CDPENAF) en date du 3 juin 2025 ;

Vu l'avis rendu par la chambre d'agriculture en date du 10 juillet 2025 ;

Vu l'arrêté du Président n°11-2025 du 29 septembre 2025 soumettant le projet de carte communale à l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 49 voix pour et 3 abstentions, décide :

- D'approuver la carte communale de la commune de Saint-Martin-aux-Arbres telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Cette carte communale comprend :

- Un rapport de présentation et ses annexes : « plan des risques et des nuisances »,
- Un document graphique « plan de zonage »,
- Des servitudes d'utilité publique : plan et liste, PPRI Austreberthe Saffimbec ;
- En application de l'article L.422-1 du code de l'urbanisme, les autorisations d'urbanisme seront délivrées au nom de la commune ;
- D'autoriser le Président à notifier un exemplaire de la carte communale approuvée au préfet de la Région Normandie, préfet de Seine-Maritime.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage, pendant un mois en mairie.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

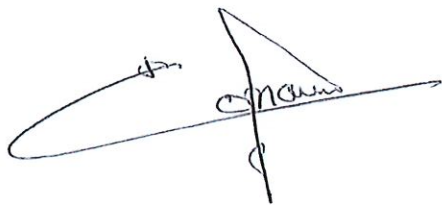
La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité la date de prise en compte étant le premier jour de l'affichage.

Les documents seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

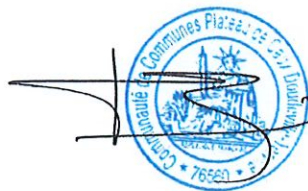
A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026

Numéro de Délibération
06-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOITAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFORIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-LAURENT-EN-CAUX A L'ASSOCIATION « LE JARDIN PEDAGOGIQUE DE SAINT-LAURENT »

Vu le rapport du projet de création d'un jardin pédagogique par l'association *LE JARDIN PEDAGOGIQUE DE SAINT-LAURENT* ;

Vu les statuts de l'association *LE JARDIN PEDAGOGIQUE DE SAINT-LAURENT*, déclarée en préfecture le 4 février 2026, ayant pour objet : accompagner des projets scolaires sur les thèmes de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement ; entretenir un jardin pédagogique ; conserver des variétés anciennes et locales d'espèces potagères et fruitières ; expérimenter l'acclimatation d'espèces végétales pour répondre au défi du changement climatique ;

Considérant que la Communauté de Communes Plateau de Caux est propriétaire du terrain situé sur la ZA de Saint-Laurent en Caux (76560), d'une superficie de 11 300 m², identifié au cadastre section ZD, parcelle 77 ;

Considérant que l'association *LE JARDIN PEDAGOGIQUE DE SAINT-LAURENT* sollicite la mise à disposition de ce terrain pour la création d'un jardin pédagogique ;

Considérant que les conditions de cette mise à disposition ont été formalisées dans une convention dont le projet est joint en annexe ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 51 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain situé sur la ZA de Saint-Laurent en Caux (76560), entre la Communauté de Communes Plateau de Caux et l'association *LE JARDIN PEDAGOGIQUE DE SAINT-LAURENT*, dans les termes du projet

joint en annexe, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 16 mars 2026 ;

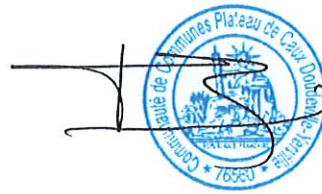
- D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette affaire.

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026Numéro de Délibération
07-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACASSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOJ - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFOURIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERCES DU TERRITOIRE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Sur avis favorable du comité d'attribution local du 6 février 2026 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences :

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Coordination et pilotage d'actions destinées à dynamiser le commerce et l'artisanat ;

Vu délibération du Conseil Communautaire du 8 juillet 2024 relative à la mise en place du dispositif d'aide aux commerces des territoires (ACTe) ;

Considérant :

- Que le dispositif vise à soutenir les commerçants et les artisans du territoire ayant une devanture commerciale en centre bourg qui souhaitent :

- Procéder à des travaux de modernisation de leurs locaux d'activité,
- Renouveler leurs équipements professionnels,
- Rénover leurs vitrines, enseignes et façades,
- Elargir l'usage numérique,
- Sécuriser et rendre accessible leurs locaux à tous les publics,
- Aménager leurs véhicules de tournée (hors cout d'acquisition).

- Que le montant de l'aide s'élève à 40 % des dépenses éligibles hors taxes et est plafonné à 20 000 €.
Le montant des dépenses éligibles minimum doit être de 2 500 € hors taxes.

- Qu'une enveloppe de 500 000 € de subvention sera inscrite au contrat de territoire sur la période 2023 - 2027 avec une participation de 100 000 € pour la Communauté de Communes Plateau de Caux et 400 000 € pour la Région Normandie.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention au titre de l'aide aux commerces du territoire :

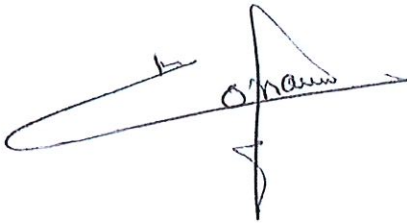
- De 6 127 € à la SARL CHARCUTERIE SOUDRY, Charcuterie située à YERVILLE, représentée par Mr et Mme SOUDRY qui ont remplacé leur cutter ;
- D'autoriser le Président à réaliser la demande de subvention auprès de la Région Normandie à hauteur de 4 901 € ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026Numéro de Délibération
08-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUDEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFOURIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1 500 € à Mme Chantal PENNA domiciliée à Yvecrique (commission du 16/10/2025)
- De 955,94 € à M. Jean-Pierre BORIN domicilié à Ouville l'abbaye (commission du 16/10/2025)
- De 1 500 € à M. Thierry QUINET domicilié à Gonzeville (commission du 08/02/2024)
- De 1 500 € à M. Claude HERVIEUX domicilié à Yerville (commission du 16/10/2025)
- De 1 500 € à Mme Rachel LANGLOIS domiciliée à Doudeville (commission du 05/12/2024)

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 076-200069847-20260303-DELIB_08_2026-DE

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026

Numéro de Délibération
09-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Philippe LACASSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe BERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUDEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFORNIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU STATIONNEMENT VELO SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes a pris la compétence mobilité en juin 2021 avec pour action d'intérêt communautaire l'aménagement du Pôle d'échange multimodale de la gare de Motteville et l'organisation de la mobilité locale.

Une action d'implantation de stationnement adaptés pour les vélos permettra de lever l'un des premiers freins à la pratique du vélo.

Les implantations permettront de « récompenser » les pratiquants actuels et de favoriser le développement de la pratique.

Cette action, inscrite au Contrat pour la réussite de la transition écologique signé avec l'Etat le 19 décembre 2025, est cohérente avec l'objectif du PCAET : *Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture.*

Le projet prévoit la fourniture et pose de 170 arceaux vélo dans l'ensemble des communes du territoire ainsi que l'acquisition de rack vélo autoportants (prêt pour manifestations et partenaires touristiques).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter l'opération de développement du stationnement vélo sur le territoire communautaire

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T.
Fourniture et pose de 170 arceaux vélo	31 450,00 €
Fourniture de 10 racks vélo autoportants	7 080,75 €
Total	38 530,75 €

Postes de recettes		
Département	30,00 %	11 559,22 €
Etat - DSIL	30,00 %	11 559,22 €
Communauté de communes (Autofinancement)	40,00 %	15 412,31 €
Total	100,00 %	38 530,75 €

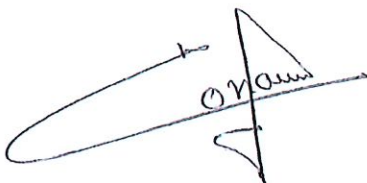
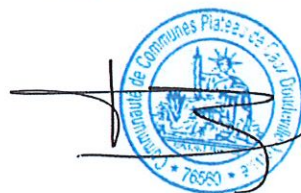
- D'autoriser M. le Président à solliciter le concours financier du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat au titre de la DSIL pour le montant indiqué dans le plan de financement, ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;
- D'autoriser M. le Président à signer tous documents utiles à cette affaire ;
- D'autoriser M. le Président à engager la procédure de passation des marchés publics, à signer les marchés et les pièces afférentes à ce dossier.

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président
 Jean Nicolas ROUSSEAU

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	45	45+7

Date de convocation
18 février 2026Numéro de Délibération
10-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle La Grange d'Auzouville-l'Esneval, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Alain LEBouc (pouvoir à Xavier CAVELAN) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Christophe ORANGE) - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Séverine GEST) - Pascal CORDIER (pouvoir à Olivier HOUDEVILLE) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFORRIER - Michel PIEDNOEL.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT DE PROMOTION DES PRODUITS CIDRICOLLES PAYS DE CAUX POUR LA CREATION D'UNE AOP

Par courrier du 18 décembre 2025, le Président du Syndicat de promotion des produits cidricoles Pays de Caux a sollicité une subvention auprès de la Communauté de Communes pour l'accompagner dans la démarche de reconnaissance en Appellation d'Origine Contrôlée pour le cidre Pays de Caux.

La Communauté de Communes Plateau de Caux est au cœur du périmètre de la future AOP.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention pour la reconnaissance en Appellation d'Origine Contrôlée pour le cidre Pays de Caux :

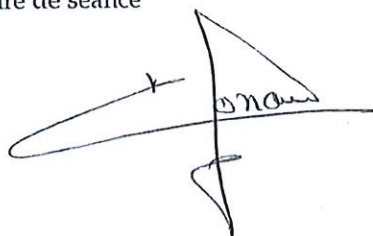
- De 1000 € au Syndicat de promotion des produits cidricoles Pays de Caux pour l'année 2026 et précise que cette subvention de 1 000 € sera accordée à nouveau pour l'année 2027,
- D'inscrire cette dépense aux budgets 2026 et 2027 au chapitre 65,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

A Doudeville, le 03 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/03/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).